



Prêt "familial" immobilier

Par **AgatheB**, le **08/05/2016** à **21:09**

Bonjour,

Lors de l'achat de notre maison (50/50) mon conjoint a emprunté une somme d'argent à sa famille afin de constituer un apport (sans acte notarié, ni quelconque écrit).

Nous avons commencé à rembourser cette somme pour moitié chacun depuis le départ.

Aujourd'hui nous nous séparons, je garde le bien et reprend le crédit bancaire seule.

Qu'advient-il de la somme restante à payer à sa famille?

Devons-nous continuer à la rembourser pour moitié chacun ? Est-ce moi seule qui doit supporter la somme restante ? Ou est-ce à lui de se "débrouiller" avec sa famille et la soulte qu'il recevra de ma part ?

Sachant que j'ai également apporté un apport personnel lors de l'achat (travaux effectués gratuitement par mon père artisan).

Merci d'avance pour votre retour.

Par **Visiteur**, le **09/05/2016** à **11:15**

Bonjour,

pour le reste j'avoue ne pas savoir quoi répondre mais pour "Sachant que j'ai également apporté un apport personnel lors de l'achat (travaux effectués gratuitement par mon père artisan)."

Il est ou votre apport ? C'est votre père qui a bossé et... gratuitement !? Vous avez une vision de l'apport assez particulière...?

Par **youris**, le **09/05/2016** à **12:24**

bonjour,

bien que vous parliez de conjoint, je comprends que vous n'êtes pas mariés et que votre bien est en indivision 50/50.

si vous voulez garder le bien, votre ex doit vous donner sa part ou vous la vendre au prix fixé d'un commun accord.

si ce sont des travaux faits gratuitement par votre père, vous n'avez fait aucun apport.

comme l'acte d'achat du bien ne mentionne pas l'apport fait par la famille de votre ex et qu'il n'existe aucun document attestant de ce prêt, il vous faut trouver un accord amiable avec votre ex et sa famille qui satisfasse les droits de chacun sinon il faudra faire appel à un juge pour trancher le litige.

avez-vous un accord formel de l'organisme de crédit acceptant que votre ex se désolidarise du prêt ?
salutations

Par **AgatheB**, le **09/05/2016** à **13:00**

Merci Youris pour votre réponse.